

**Département de l'YONNE**  
**Arrondissement d'Auxerre**  
**COMMUNE DE LIGNORELLES**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le

ID : 089-218902260-20260721-2026\_38-DE



| Nombre de membres    |             |          |            |
|----------------------|-------------|----------|------------|
| Du conseil municipal | En exercice | Présents | Pouvoirs   |
| 10                   | 10          | 8        | 02         |
| Votants              | Pour        | Contre   | Abstention |
| 10                   | 10          | 0        | 0          |

| Date de convocation | Date d'affichage |
|---------------------|------------------|
| 08 juin 2026        | 08 juin 2026     |

| Références |                 |
|------------|-----------------|
| 2026-38    | 21 juillet 2026 |

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

Séance du 21 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six le 21 juillet à 20h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Madame Christelle LAVANTUREUX, Maire,

**Etaient présents** : Noël POURANTRU, Valérie BEAUFUMÉ, José RODRIGUES, Béatrice DEMETER, Sandra BOUCHARD, Aurélie REY, Pierre-Yves DUBOIS

**Absents excusés** : Éric LAVANTUREUX, Pascal BLANCH

**Secrétaire de séance** : Béatrice DEMETER

***2026-38 Avis du Conseil municipal sur le projet de Plan de Prévention des Risques de Ruissellement (PPRr) du Chablisien***

Dans le cadre de la révision du PPRr, l'avis du Conseil Municipal est requis,

Après avoir pris connaissance du projet de Plan de Prévention des Risques de Ruissellement (PPRr) du Chablisien, de son règlement et de son zonage,

**Considérant** que la prévention des risques naturels et la protection des personnes constituent une priorité que le Conseil municipal partage pleinement ;

**Considérant**, toutefois, que le projet présenté soulève de nombreuses interrogations ;

Le Conseil municipal émet un **avis défavorable** pour les motifs suivants :

- Le projet présente des irrégularités car plusieurs bassins de rétention privés ainsi qu'un bassin communal sont présents sur la commune de Lignorelles et ceux-ci ne sont pas mentionnés sur les cartes, ces bassins ont un rôle important dans la gestion des eaux et devraient être intégrés dans les cartes pouvant ainsi limiter les écoulements sur les communes avoisinantes, ils sont les suivants :
  - **ZM 204 -Lieu-dit Cotat Jean Blonde - Bassin communal**
  - **ZM 52 La Vallée Robin – Bassin privé**
  - **ZM 56 Les gardes Jeanneaux – Bassin privé**
- Le projet ne précise pas clairement les responsabilités concernant l'entretien des fossés, l'entretien des bassins de rétention. Pour une petite commune rurale, ces obligations pourraient représenter une charge financière importante sans garantie de financement.

**Département de l'YONNE**  
**Arrondissement d'Auxerre**  
**COMMUNE DE LIGNORELLES**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le

ID : 089-218902260-20260721-2026\_38-DE



En conséquence, le Conseil municipal demande :

- un réexamen du zonage sur les secteurs concernés ;
- une meilleure prise en compte des aménagements existants, notamment de nos bassins de rétentions inexistantes sur les cartes et de la connaissance du terrain par les élus locaux ;
- un accompagnement technique et financier des communes et une concertation renforcée avec les élus locaux, les propriétaires et les exploitants agricoles et viticoles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Lignorelles,**

➤ **Émet un avis défavorable au projet de Plan de Prévention des Risques de Ruissellement (PPRr) du Chablisien.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Christelle LAVANTUREUX